

2020/09/09

COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 15 septembre 2020 - Délibération n° 2020/09/09

Objet : SIGNATURE D'UN AVENANT AU CONTRAT BOOST'TER

L'an deux mille vingt, le 15 septembre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à l'Espace culturel Claude Chabrol, commune de Sardent sur la convocation en date du 08 septembre 2020, qui lui a été adressée par M. Le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

COTICHE Thierry – DESLOGES Georges – DUBOUIS Sandrine – BOUDEAU Philippe – PACAUD Patrick – SARTY Denis – SIMON-CHAUTEMPS Franck – ESCOUBEYROU Luc – SPRINGER Liliane – MALIVERT Jacques – SUCHAUD Michelle – FINI Alain – GARGUEL Karine – GAUTIER Laurent – BENABDELMALEK Clément – MAGOUTIER Gérard – DESSEAUVE Nadine – VALLAEYS Gaël – VERGNAUD Didier – AUBERT Patrick – DUBREUIL Raymond – HAMONEAU Nicolas – DUGAY Jean-Pierre – VELLARD Jean-Marc – MEYER Christian – FOUCHET Céline – MOREAU Jean-Claude – BUSSIERE Jean-Claude – BORD Jean-Jacques – PAROT Jean-Pierre – ROYERE Joël – SALADIN Christine – BOURDEIX Dominique – LAROCHE Michel – LAINE Joël – GRENOUILLET Jean-Yves – CALOMINE Alain – LAGRANGE Serge – DERIEUX Nicolas – PAMIES Jean-Michel – DEFEMME Catherine – LEHERICY Joseph – NOURRISEAU Pierre-Marie – GAUDY Sylvain – PICOURET Michel – GAILLARD Thierry – AUGUSTYNIAC Jérôme – PATAUD Annick – RICARD Jean-Michel – CAILLAUD Monique – LAPORTE Martine.

Etaient excusés : VELLEINE-DEMAY Corinne – RIGAUD Régis – POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène – BOSLE Alain – LAGRAVE Annick – CLOCHON Bruno – BERTELOOT Dominique – RABETEAU Raymond – POITOU-LE BIHAN Delphine – CANFORA Carmine – BORDES Gilbert – TROUSSET Patrick – DUGUET Pierre.

Pouvoirs :

1. Mme VELLEINE-DEMAY Corinne donne pouvoir à M. DESLOGES Georges.
2. M. RIGAUD Régis donne pouvoir à M. FINI Alain.
3. Mme POUGET-CHAUVAT donne pouvoir à M. CALOMINE Alain.
4. M. BOSLE Alain donne pouvoir à Mme GARGUEL Karine.
5. Mme LAGRAVE Annick donne pouvoir à M. MALIVERT Jacques.
6. M. CANFORA Carmine donne pouvoir à M. NOURRISEAU Pierre-Marie.
7. M. DUGUET Pierre donne pouvoir à M. GAILLARD Thierry.

Suppléances :

M. VERGNAUD Didier remplace M. CLOCHON Bruno – M. HAMONEAU Nicolas remplace M. BERTELOOT Dominique – M. PICOURET Michel remplace M. TROUSSET Patrick.

Secrétaire de séance : M. BUSSIERE Jean-Claude.

En exercice	Présents	Votants			
64	51	58			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
58	-	-	-	-	-

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 et notamment le II de son article I visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, modifiée par la loi n° 2020-760 du 22 juin 2020 tendant à sécuriser l'organisation du second tour des élections municipales et communautaires de juin 2020 et à reporter les élections consulaires ;

Vu la délibération du Conseil Départemental de la Creuse n°CD201909/3/22 du 27 septembre 2019 relative à la mise en œuvre des stratégies partagées et du mode d'emploi des contrats Boost'Ter des 8 EPCI ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2019/06/08 du 27 juin 2019 portant sur la contractualisation territoriale 2019-2023 avec le Conseil Départemental dans le cadre des contrats Boost'Ter ;

Vu la délibération du Conseil Départemental de la Creuse n°CD2020-05-2/7 du 15 mai 2020 relative à un crédit exceptionnel de 1.5 M€ en faveur des acteurs territoriaux ;

Vu la délibération du Conseil Départemental de la Creuse n°CD2020-06/3/22 du 26 juin 2020 relative à la mise en œuvre d'avenants dans le cadre du Contrat Boost'Ter ;

Considérant que face à la crise sanitaire engendrée par la pandémie de la COVID-19, le Conseil Départemental souhaite s'associer aux Intercommunalités dans le cadre d'une solidarité territoriale renforcée ;

Considérant qu'afin de limiter l'impact social de cette crise, les élus départementaux, réunis en commission permanente le 15 mai dernier, ont voté une enveloppe de 1.5 millions d'euros en faveur des acteurs territoriaux ;

Considérant que cette enveloppe sera répartie entre chaque EPCI, à hauteur de 10€ par habitant sur chaque territoire, par voie d'avenant aux contrats Boost'Ter entre le Département et chaque EPCI ;

Considérant que cette aide sera affectée aux dispositifs de soutien instaurés par chaque intercommunalité dans le cadre de la crise sanitaire sur la période allant jusqu'à mars 2021 et que ces fonds pourront notamment être utilisés en matière de compétences partagées ;

Après en avoir débattu, le Conseil communautaire :

- Décide d'adopter l'avenant présenté dans le cadre du contrat Boost'Ter qui prendra effet à compter de sa signature et portera sur une période allant jusqu'au 31 mars 2021.
- Prend note que l'enveloppe réservée à la Communauté de Communes est de 10 € par habitant (données INSEE 2020) soit un montant de 137 050.00 €.
- Acte que l'aide apportée par le Département sera affectée conformément aux dispositions fixées par l'avenant au Contrat Boost'ter.
- Acte que, à titre dérogatoire au Contrat Boost'Ter et dans le cadre exclusif de ce dispositif, toutes dépenses ou prises en charge sont éligibles.
- Prend note, qu'à la signature de l'avenant, la Communauté de Communes recevra un versement forfaitaire de 80% de l'enveloppe allouée. Les 20% restants seront versés dès lors que les crédits attribués par l'EPCI aux bénéficiaires auront permis de consommer le montant du versement forfaitaire.
- Décide d'autoriser le Président à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

Envoyé en préfecture le 25/09/2020

Reçu en préfecture le 25/09/2020

Affiché le

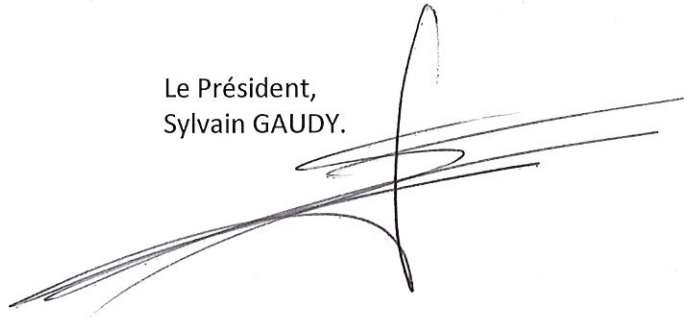
SLOW

ID : 023-200067189-20200915-20200909-DE

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Sylvain GAUDY.

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping, fluid strokes that form a stylized, somewhat abstract shape. The signature is positioned to the right of the printed name 'Sylvain GAUDY'.